Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Rapport annuel 1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08733-3
ISSN 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, pour l'exercice financier 1985.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Régie et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la sécurité dans les sports, je vous transmets le rapport de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec pour l'exercice financier 1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président-directeur général,

Raymond Bernier, juge

Table des matières

La loi et le mandat 9

Les fonctions de la Régie 9

Les pouvoirs de la Régie 10

L'organisation de la Régie 11

Les Services de la Régie 12
- La Direction générale 12
- Les Services administratifs 12
- Le Service des communications 12
- Le Service des opérations 12
- Le Service de la recherche 12
- Le Secrétariat et le Service juridique 12

Les ressources humaines et financières 13

Les objectifs et réalisations de 1985 15
- La Direction générale 15
- Les Services administratifs 15
- Le Service des communications 15
- Le Service des opérations 17
- Le Service de la recherche 18
- Le Secrétariat et le Service juridique 20

Orientations 1986 22

Annexe 23

Le rapport du vérificateur 25

Les états financiers 25

La loi et le mandat

La Régie de la sécurité dans les sports du Québec est un organisme constitué par la législature provinciale, plus particulièrement par le chapitre 86 des lois de 1979. La loi constitutive fut sanctionnée et est entrée en vigueur le 21 décembre de cette même année.

La Régie de la sécurité dans les sports du Québec est chargée de veiller à ce que la sécurité des personnes dans les sports soit assurée.

La Régie veut aider le monde du sport à diminuer les risques de blessures et contribuer à réduire les coûts socio-économiques et les inconvénients personnels, tant physiques que psychologiques, qui en découlent.

La Régie vise une plus grande sensibilisation du milieu sportif et du public en général, à l'importance de la sécurité dans les sports, par le biais de programmes d'éducation et de prévention.

Pour atteindre ses objectifs, la Régie travaille en collaboration avec tous les intervenants (organismes, fédérations d'organismes sportifs, groupes ou individus) ayant un intérêt pour la pratique sécuritaire du sport.

Les fonctions de la Régie

La Régie joue un rôle de premier plan au chapitre de la sécurité dans les sports. Elle a notamment pour fonctions:

— de recueillir, analyser et diffuser de l'information sur la sécurité dans les sports;

— d'effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur la sécurité dans les sports;

— de participer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique d'un sport;

— de participer à l'élaboration, en matière de sécurité, de méthodes de formation des personnes qui travaillent dans le domaine des sports;

— de prêter son concours technique à une fédération d'organismes sportifs ou à un organisme sportif non affilié à une fédération pour l'élaboration d'un règlement de sécurité;

— de conseiller toute personne qui lui en fait la demande sur les moyens d'assurer la sécurité dans les sports;

— d'entendre la requête en appel de toute personne insatisfaite d'une décision rendue conformément à un règlement de sécurité.

Les pouvoirs de la Régie

Comme le stipule la Loi sur la sécurité dans les sports, la Régie a le pouvoir, dans l'exercice de ses fonctions:

- d'approuver les règlements de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération;
- d'adopter des règlements pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs lors de la pratique d'un sport lorsqu'il n'existe pas de règlement de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération;
- d'étendre l'application d'un règlement de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs à un organisme sportif non affilié;
- de faire enquête sur toute situation qui risque de mettre en danger la sécurité d'une personne à l'occasion de la pratique d'un sport;
- d'inspecter un centre sportif ou l'équipement qui y est utilisé;
- de conclure toute entente reliée à l'exécution de la Loi, avec un autre gouvernement, ministère, organisme ou personne;
- d'édicter des règlements pour l'application de la Loi;
- d'intenter des poursuites pénales.

De plus, les pouvoirs suivants deviendront opérants lorsque les articles s'y rapportant seront proclamés par le Gouvernement:

- de délivrer un permis à l'exploitant d'un centre sportif;
- de délivrer un permis à une personne qui désire participer à titre d'organisateur, promoteur, concurrent, gérant, entraîneur, soigneur ou officiel lors d'une manifestation sportive de sports de combat;
- de délivrer un permis à une personne qui désire organiser une manifestation sportive touchant les courses de véhicules motorisés, la natation, les sports nautiques et le ski;
- de délivrer un permis à une personne qui désire agir à titre d'officiel lors d'une manifestation sportive de courses de véhicules motorisés;
- de refuser de délivrer un permis;
- de suspendre ou d'annuler un permis et confisquer le cautionnement d'un titulaire;
- d'interdire la tenue ou d'ordonner l'interruption d'une manifestation sportive;
- d'ordonner la confiscation, en tout ou en partie, de la bourse ou de la rémunération attribuée à un concurrent lors d'une manifestation sportive.

L'organisation de la Régie

Le Conseil

Le Conseil de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec est composé de cinq membres, soit un président-directeur général, un vice-président ainsi que trois régisseurs.

Ces membres sont:

— Monsieur Raymond Bernier, président-directeur général

— Monsieur Jean Duquette, vice-président

— Monsieur Claude Gélinas, régisseur

— Monsieur Arthur Lessard, régisseur

— Monsieur Rodrigue Langevin, régisseur

Les membres du Conseil de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec proposent les orientations et les objectifs de la Régie, et se prononcent sur ceux-ci. Ils veillent au respect des dispositions contenues dans la Loi sur la sécurité dans les sports. Ils voient au développement et à l'application des normes et de la réglementation de la sécurité dans les sports. Le Conseil exerce les droits, pouvoirs et prérogatives que lui confère la loi.

Le président-directeur général

Le président-directeur général préside le Conseil de la Régie et met en application ses décisions. Il assume la représentation officielle et assure les liens de l'organisme avec les organismes publics, privés et ministères gouvernementaux. De plus, dans le cadre de ses fonctions, il assume la direction des dossiers prioritaires de la Régie.

Le vice-président

Le vice-président assume la direction générale de l'organisme, laquelle lui a été confiée par le président. À ce titre, il a la responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler l'activité des Services, des programmes et du personnel de la Régie. Il assure, de plus, les liens continus entre la Régie et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

L'organigramme

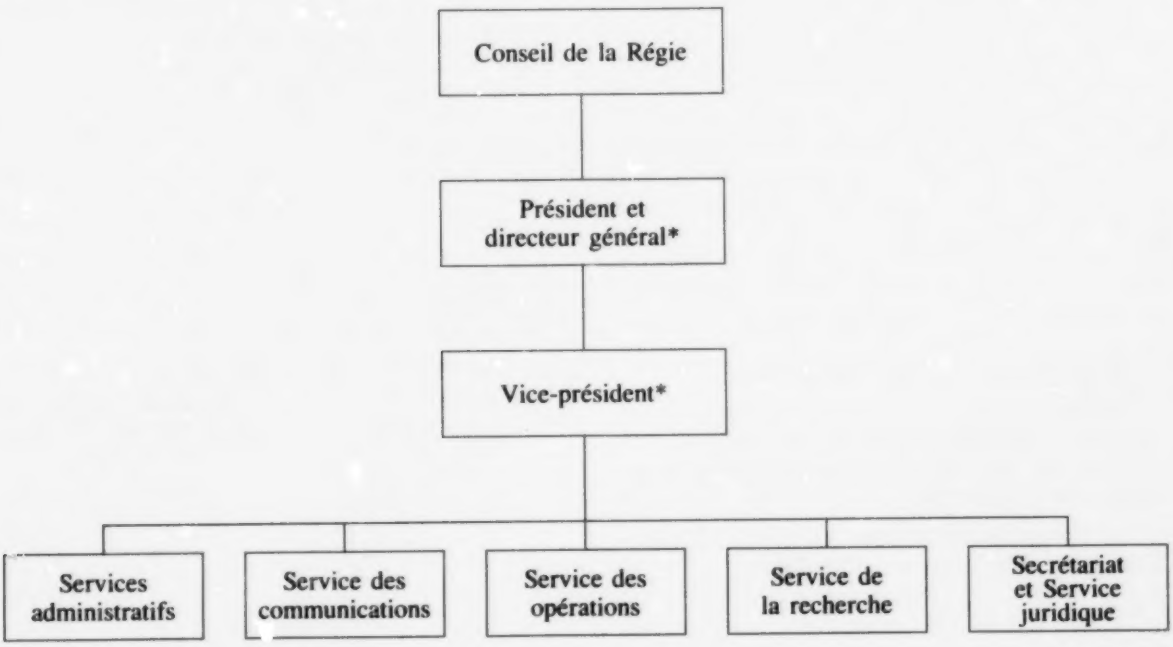

* Autorité fonctionnelle du Conseil

Les Services de la Régie

La Direction générale

La Direction générale se compose du président-directeur général et du vice-président qui, une fois par semaine, se réunissent en comité pour assurer le suivi des décisions du Conseil et des activités inscrites au plan d'action annuel de la Régie. Elle planifie les interventions publiques de celle-ci, évalue la marche de la gestion interne de l'organisme dans le but d'y apporter les adaptations appropriées. Elle se prononce, de plus, sur les choix de politiques et des programmes, ainsi que sur les objectifs qui les sous-tendent dans le but précis d'en assurer la réalisation.

Le Comité de coordination se compose du président-directeur général, du vice-président, des directeurs de service et des chefs d'équipe. À raison d'une réunion par deux semaines, le Comité de coordination vise essentiellement à harmoniser les activités des services et à faciliter les communications inter-services. De plus, le Comité de coordination conseille la direction générale sur les orientations, le plan d'action annuel, la conduite des activités et la réalisation des objectifs de la Régie.

Les Services administratifs

Les Services administratifs sont constitués de quatre (4) secteurs d'activités: la gestion financière, la gestion du personnel, la gestion du matériel et l'informatique.

Le secteur de la gestion financière voit à la préparation et au suivi du budget ainsi qu'au paiement des comptes; celui de la gestion du personnel s'occupe principalement de la dotation, de la rémunération et des relations de travail. La gestion du matériel regroupe notamment l'approvisionnement, l'aménagement et la location d'équipements. L'informatique consiste à la mise en place de programmes informatiques tels le traitement de textes, des bases de données, des chiffriers et différents logiciels spécialisés.

Le Service des communications

Le Service des communications prépare des programmes d'information, de relations publiques et de publicité ainsi que des activités d'éducation et de sensibilisation à la sécurité.

Ce service fournit le support technique et professionnel aux autres services de la Régie.

Le Service des opérations

Le Service des opérations procède à l'analyse technique de la réglementation des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés à une fédération et travaille en étroite collaboration avec ces fédérations afin de rendre la pratique des sports la plus sécuritaire possible.

Ce service procède de plus à la cueillette des données techniques utilisées pour la rédaction des règlements de la Régie. Enfin, il analyse les demandes de permis, les plaintes et les appels et réalise des cueillettes d'informations.

Le Service de la recherche

Le Service de la recherche procède à la préparation de devis de recherche, au suivi des études et à l'analyse des recommandations contenues dans ces études. Il supervise le fonctionnement du Centre de documentation et contribue, par le biais de recherches, à la détermination des priorités et des orientations de la Régie.

Le Secrétariat et le Service juridique

Le Secrétariat est responsable de la conservation des dossiers de la Régie et de leur communication, ainsi que de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le Secrétariat reçoit les demandes officielles relatives aux permis, aux plaintes, aux requêtes en appel, à l'approbation de la réglementation des fédérations d'organismes sportifs. Ce service s'occupe, de plus, de dossiers spéciaux à la demande du président-directeur général.

Le Service juridique effectue des études, interprète les lois et les règlements, procède à l'élaboration des règlements, conseille les autorités de la Régie dans les matières touchant le droit et portant sur l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports.

Ce service émet des avis juridiques, rédige les contrats et protocoles d'entente, effectue des recherches en droit et représente la Régie devant les tribunaux.

Les ressources humaines et financières

Le personnel permanent de la Régie, tel qu'autorisé par le Conseil du trésor, se chiffrait à 45 personnes-année, dont 40 postes étaient effectivement comblés au 31 mars 1986. La Régie requiert annuellement les services de cinq (5) employés(es) occasionnels(les).

Direction générale

Raymond Bernier, président-directeur général

Jean Duquette, vice-président

Suzie Fréchette, agente de secrétariat de la direction

Yolande Bernier, agente de secrétariat du président

Services administratifs

Claude Lamarre, chef d'équipe, attaché d'administration

Céline Héroux, agente de bureau

Nicole Marchand, agente de bureau

Marjolaine Bergeron, agente de bureau

Lise Poliquin, agente de bureau

Johanne Cossette, agente de bureau*

Service des communications

Robert Henri, directeur

Louise Olivier, agente de secrétariat

Bertrand Bergeron, agent d'information

Jacques Pellerin, agent d'information

Diane Leclerc, agente d'information

Yvan Lépine, agent d'information

Brigitte Dubé, technicienne en information

Ruth Bellemare, préposée aux renseignements

Hélène Pagé, agente de secrétariat

Lise Couillard, technicienne en information*

Line Sicard, agente de secrétariat*

Service des opérations

Alain Lavoie, directeur

Pierre Boucher, attaché d'administration

Jacques Turcotte, attaché d'administration

Louis Prévost, attaché d'administration

Denis Brown, attaché d'administration

Daniel Savaria, attaché d'administration

Francine Rivard, agente de secrétariat

Josée Thisdel, agente de secrétariat

Luce Tourigny, agente de secrétariat

Ghislaine Maurais, technicienne en sécurité sportive

André Buist, technicien en sécurité sportive

Nicole Viau, technicienne en sécurité sportive

Ghislain Roberge, technicien en sécurité sportive

Michel Fafard, technicien en sécurité sportive

Sylvie Turner, technicienne en sécurité sportive

Service de la recherche

Guy Régnier, chef d'équipe, agent de recherche

Pierre Prince, agent de recherche

Micheline Denis, bibliotechnicienne

Denise Lussier, agente de secrétariat

Christine St-Pierre, bibliotechnicienne*

Secrétariat et Service juridique

Diane Bois-Dalpé, chef d'équipe*

Lise Proulx, conseillère juridique*

Diane Magny, agente de secrétariat

Louise Verville, agente de secrétariat

Françoise Renière, agente de bureau

Yvan Joyal, agent de recherche*

Le budget pour l'année financière se terminant au 31 mars 1986 était de 2 831 100 $.

---

* Employés(es) occasionnels(les).

Les objectifs et les réalisations de 1985

La Direction générale

Les objectifs généraux

- Maintenir et développer des relations avec les autres organismes et ministères, la clientèle et les médias;
- Assurer un suivi des décisions du Conseil;
- Assurer la coordination des services de la Régie;
- Élaborer et réaliser le plan d'action annuel en fonction du mandat, de la mission et des objectifs de la Régie.

Les objectifs spécifiques

- Développer des protocoles d'entente avec les organismes identifiés dans le programme d'activités;
- Planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer les activités des services;
- Préparer, dans les délais requis, la revue de programme et les rapports pour la Commission parlementaire sur les crédits alloués à la Régie;
- Voir au bon fonctionnement du Conseil de la Régie, de la Direction générale et du Comité de coordination.

Les réalisations

- Le Conseil de la Régie, la Direction générale et le Comité de coordination ont tenu des réunions selon les échéanciers fixés;
- Diverses ententes de collaboration ont été conclues entre la Régie et des fédérations sportives, des organismes de sport, des organismes privés et des organismes gouvernementaux;
- La revue de programme et les rapports pour la Commission parlementaire ont été préparés dans les délais requis;
- Le suivi des décisions du Conseil en matière de sécurité dans les sports a été assuré.

Les Services administratifs

Les objectifs généraux

- Voir au fonctionnement de la Régie en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informatiques;
- Développer en matière de gestion, des méthodes, des systèmes, des procédures et des politiques, avec le soutien technique de l'informatique.

Les objectifs spécifiques

- Continuer de développer l'informatique ainsi que la bureautique pour répondre aux besoins de la Régie;
- Travailler à assurer une plus grande autonomie dans le domaine des ressources humaines;
- Voir à l'opérationnalisation de la saisie des données financières;
- Développer une structure de fonctionnement à la Régie, en identifiant des activités reliées à chacun des services.

Les réalisations

Informatique

- Les Services administratifs ont continué à développer l'informatique ainsi que la bureautique afin de répondre aux besoins de la Régie;
- Les Services administratifs ont acquis un terminal relié aux systèmes SYGBEC et SAGIP.

Soutien administratif

- Les Services administratifs ont assuré un soutien aux autres services de la Régie en ce qui a trait aux activités courantes.

Le Service des communications

Les objectifs généraux

- Faire connaître la Régie de la sécurité dans les sports du Québec;
- Diffuser de l'information sur la sécurité dans les sports et sur la réglementation;
- Éduquer et sensibiliser le public québécois sur la sécurité dans les sports;
- Collaborer avec les organismes des milieux sportifs et gouvernementaux intéressés à la sécurité dans les sports.

Les objectifs spécifiques

- Faire connaître à toute la population du Québec l'existence de la Régie, ses buts, son mandat, ses champs d'activités;
- Informer les milieux sportifs et la population du Québec sur l'existence de la réglementation;

— Informer et sensibiliser les adeptes des sports sur la sécurité;

— Informer, sensibiliser et éduquer les clientèles cibles à l'importance de développer des comportements et des attitudes démontrant de l'esprit sportif;

— Apporter à tous les services de la Régie le soutien nécessaire en matière de communication.

Les réalisations

Programmation publicitaire

— Conception de huit (8) annonces publicitaires et production de quatre (4) d'entre elles pour véhiculer les messages de sécurité et d'information par rapport aux sports nautiques, aux sports d'hiver, à la promotion de l'esprit sportif et au soutien à la réglementation;

— Le placement publicitaire de ces annonces a été effectué dans huit (8) quotidiens du Québec, dans cinq (5) revues spécialisées dans les sports, et dans les bulletins d'information de trente-cinq (35) fédérations sportives. Cette activité a représenté un total de 139 placements d'annonces.

Salons et expositions

— Participation de la Régie avec son stand d'exposition à une dizaine de salons et d'expositions dont le Salon du ski, le Salon nautique, le Salon du coureur et le Rendez-vous Kino-Québec.

Conférences de presse

— Organisation et tenue de dix (10) conférences de presse, afin d'informer les médias et les clientèles sportives sur l'existence des règlements de sécurité et les divers programmes de sensibilisation mis de l'avant par la Régie, pour la promotion de l'esprit sportif et celle de la sécurité dans la pratique sportive;

— Émission, en cours d'année, de cinquante (50) communiqués, aux fins de sensibiliser le public sur les activités de la Régie et sur l'importance de pratiquer les sports en sécurité.

Ententes de collaboration

— Conclusion d'ententes avec des fédérations d'organismes sportifs, des organismes multisports et d'autres organismes gouvernementaux et spécialisés, pour la réalisation de projets conjoints sur la sécurité dans les sports.

Programme Soutien à l'action réglementaire

— Mise sur pied d'un programme de soutien à l'action réglementaire avec les fédérations sportives, en vue de réaliser des moyens de communication devant répondre à des besoins d'information en matière de sécurité.

Ce programme avait pour but de:

— Soutenir la diffusion, la sensibilisation, l'éducation aux règlements ou normes de sécurité;

— Favoriser la diffusion de documents promotionnels sur la sécurité auprès des pratiquants;

— Encourager la sensibilisation et l'éducation à l'adoption de comportements sportifs des intervenants et pratiquants;

— Soutenir l'inclusion des règlements de sécurité, de normes et de comportements sportifs dans les contenus de programmes de formation des cadres sportifs;

— Soutenir des publications communes des fédérations pour rejoindre les réalisateurs d'activités sportives en terme de sécurité;

— Susciter chez les fédérations des initiatives de promotion et de recherche en sécurité sportive.

Au total, 24 fédérations sportives y ont pris part.

Bulletin d'information

Publication et diffusion d'un bulletin d'information «Le Sécuritaire», destiné aux permanents et dirigeants des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés, aux directeurs de loisirs, aux gérants d'arénas et aux principaux collaborateurs de la Régie.

Campagnes de sensibilisation

Tenue en cours d'année de plusieurs campagnes de sensibilisation sur la sécurité.

Campagne d'été

La campagne d'été a touché les secteurs suivants: la natation-baignade, les motos à trois roues, les sports nautiques, le soccer-football et le baseball.

Campagne d'hiver: hockey sur glace

La Régie a conduit une campagne de sensibilisation dans le domaine du hockey sur glace. Elle visait à inciter les joueurs de hockey, en particulier les participants dans des ligues d'adultes non organisées, à

porter un protecteur facial complet pour prévenir les blessures au visage. Au total, 300 000 personnes, dont 80 000 joueurs de hockey, ont été rejoints par cette campagne.

La Régie a également mené une campagne en collaboration avec la Fédération québécoise de hockey sur glace ayant pour thème «En bas ton bâton». Cette campagne visait à décourager l'usage abusif et illégal du bâton de hockey.

Enfin, en collaboration avec la Ligue de hockey junior majeur du Québec, la Régie a fait une campagne pour sensibiliser les élus des municipalités où évoluent les équipes de cette ligue sur trois points importants:

— l'élimination de la consommation d'alcool dans les gradins,
— la surveillance exercée par les agents de sécurité;
— l'installation d'un filet protecteur pour les spectateurs assis à l'arrière des buts dans les arénas.

Cette campagne a suscité des réactions positives tant de la part des élus que des médias en général. De plus, elle a permis à la Régie de la sécurité dans les sports du Québec d'établir une collaboration étroite avec la Régie des permis d'alcool du Québec, favorisant à l'avenir un contrôle accru de l'émission des permis pour consommation de boissons alcoolisées dans les gradins.

Campagne d'hiver: Ski alpin

Par ailleurs, la Régie, en collaboration avec l'Association des propriétaires de station de ski du Québec, a mené une campagne de sensibilisation en ski alpin. Celle-ci visait trois objectifs précis:

— Informer les skieurs alpins, les patrouilleurs, les moniteurs et les propriétaires de station de ski sur l'importance de respecter les règles de conduite du skieur alpin: le respect d'autrui, la maîtrise de la vitesse et de la direction, le respect de la signalisation, l'arrêt en piste et le croisement;
— Sensibiliser les skieurs alpins sur la nouvelle signalisation développée pour les pistes et les remontées mécaniques;
— Assurer une plus grande sécurité pour les skieurs alpins.

Les éléments promotionnels produits et diffusés et les participations de la Régie à des émissions d'affaires publiques à la radio et à la télévision ont permis de véhiculer le message «sécurité» auprès de trois millions de personnes, dont 800 000 skieurs alpins.

Accueil et renseignements

Après sa période d'implantation, le service d'accueil et de renseignements de la Régie a atteint un rythme de fonctionnement efficace, de telle sorte que l'organisme a pu répondre aux 4 000 demandes de renseignements et de documentation adressées par ses diverses clientèles au cours de l'année 1985. L'amélioration du système de rétroinformation a permis à la Régie de mieux connaître ses clientèles et leurs besoins.

Le Service des opérations

Les objectifs généraux

— Apporter un soutien technique à l'élaboration des règlements de sécurité préparés et adoptés par les fédérations d'organismes sportifs et par les organismes sportifs non affiliés à une fédération;
— Collaborer à l'élaboration et à l'opérationnalisation d'une réglementation favorisant la sécurité dans l'organisation et la tenue de manifestations sportives ainsi que dans l'exploitation d'un centre sportif;
— Collaborer à l'établissement d'une réglementation concernant l'émission des permis;
— Superviser l'application de la réglementation de la Régie.

Les objectifs spécifiques

— Analyser et recommander, pour approbation, les règlements de sécurité des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés à une fédération;
— Prêter son support technique, lors de la préparation de leur règlement de sécurité, aux fédérations d'organismes sportifs et aux organismes sportifs non affiliés à une fédération;
— Participer à l'élaboration de la réglementation de la Régie en regard des manifestations sportives;
— Prêter son concours technique aux organismes et aux individus qui en font la demande pour améliorer la sécurité dans les sports;
— Prêter son concours technique en regard des appels, plaintes et enquêtes.

Les réalisations

Règlements de sécurité

— Exécuter un travail de soutien technique auprès de l'ensemble des fédérations d'organismes sportifs en marge de l'élaboration des règlements de sécurité;
— Participer à l'élaboration de vingt règlements de sécurité de fédérations d'organismes sportifs;
— Participer au renouvellement de trois règlements de sécurité de fédérations d'organismes sportifs.

Normes de signalisation

— Élaborer, en collaboration avec l'Association des propriétaires de station de ski, le ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur et le ministère des Transports, des normes de signalisation pour les remontées mécaniques dans les stations de ski alpin au Québec;

— Élaborer, en collaboration avec l'Association des propriétaires de station de ski et le ministère des Transports, des normes de signalisation pour les pistes dans les stations de ski alpin au Québec.

Cueillettes d'informations

— Effectuer, en cours d'année, des cueillettes d'informations à la suite de plaintes et/ou accidents signalés à la Régie. Ces cueillettes d'informations ont été effectuées dans les secteurs suivants: le ski alpin, le hockey sur glace, le soccer-football, les activités subaquatiques, le vol libre, le parachutisme et le tir.

Réglementation

— Travailler à la préparation de l'analyse socio-économique en sports motorisés;

— Colliger et analyser l'information en vue d'un projet de réglementation en sport automobile.

Autres réalisations

— Organiser et collaborer à la tenue d'une enquête publique sur la situation de la sécurité du parachutisme au Québec;

— Participer à diverses rencontres avec des ministères, des organismes ou des comités afin d'harmoniser les interventions en matière de sécurité dans les sports;

— Collaborer avec le Service National des Sauveteurs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur à la création de la Commission d'accréditation des surveillants sauveteurs;

— Représenter la Régie et participer à des émissions de radio ou de télévision sur des dossiers particuliers;

— Travailler en étroite collaboration avec les autres services de la Régie en leur fournissant les conseils et avis techniques nécessaires.

Le Service de la recherche

La politique de recherche

En accord avec la politique de recherche de la Régie (1983-1986), le Service de la recherche offrait en 1985 deux programmes de soutien à la recherche, à savoir:

— le programme de recherche commanditée;

— le programme de bourses complémentaires d'études avancées.

Le Service de la recherche opérait également trois comités consultatifs: le Comité consultatif de la recherche, le Comité de la médecine du sport et la Commission de normalisation des installations et équipements sportifs (conjointement avec le Bureau de normalisation du Québec).

Objectifs du Service de la recherche

Objectifs généraux

— Supporter et orienter les objectifs de la Régie par le biais d'études et de recherches;

— Rendre accessible à l'ensemble des intervenants engagés dans la promotion ou la pratique des sports, les données issues de la recherche en sécurité dans les sports;

— Faire progresser les connaissances dans le domaine de la sécurité dans les sports.

Objectifs spécifiques

— Recueillir des données statistiques sur la fréquence, la nature, les causes et les conséquences des blessures et des fatalités dans les sports;

— Identifier les problèmes dominants de la sécurité dans les sports au Québec;

— Suggérer par le biais d'études, de normes et de recherches, des éléments de solutions aux problèmes identifiés;

— Évaluer l'impact des campagnes de promotion de la sécurité menées par la Régie;

— Tenir à jour les informations sur la sécurité dans les sports, les analyser et les diffuser auprès des principaux intervenants;

— Répertorier les spécialistes dans le domaine de la sécurité dans les sports oeuvrant à travers le monde.

Les réalisations du Service de la recherche

Programme de recherche commanditée

Le programme de recherche commanditée a notamment permis de supporter la réalisation des études suivantes:

— Étude socio-économique du sport motorisé au Québec (École nationale d'Administration Publique);

— Sondage sur l'attitude et le comportement des skieurs alpins face à la sécurité (Firme Pierre B. Lesage);

— Études des effets de la mise en échec chez les joueurs de catégories «pee-wee» au hockey sur glace (Université Laval);

— Sondage sur la notoriété de la Régie (Firme IQOP).

Relevés statistiques sur les blessures

D'autres études ont été menées à l'interne, plus particulièrement tous les relevés statistiques — blessures aux yeux, blessures en ski alpin,... — et un sondage sur les habitudes des adeptes des sports de raquette en ce qui concerne le port d'un protecteur oculaire.

Une norme de fabrication sur les cols protecteurs utilisés en hockey sur glace et en ringuette est en voie d'élaboration et un guide technique sur l'épaisseur de la glace nécessaire à la tenue d'événements sportifs sur les lacs et rivières en hiver sera complété à l'été 1986.

Programme de bourses

Dans le cadre du programme de bourses complémentaires d'études avancées, cinq bourses d'une valeur de 1 500,00 $ chacune ont été accordées à des étudiants de maîtrise ou de doctorat pour la réalisation d'études reliées à la sécurité dans les sports. Les cinq boursiers 1985-1986 étaient:

— Jean-Pierre Brunelle (Université Laval);

— Michel Pagé (Université de Sherbrooke);

— Roxanne Pitre (Université de Montréal);

— Jean-Yves Roy (Université de Montréal);

— Heidi Sveistrup (McGill University).

Le Centre de documentation

Le Centre de documentation a continué d'enrichir la collection de documents de la Régie. Le fonds documentaire comprend maintenant 1 500 monographies, 140 titres de périodiques et quelque 3 000 tirés à part (articles de revues, chapitres de livres, etc.), le tout consigné sur informatique. Il est prévu que le Centre de documentation ouvrira davantage ses portes sur la communauté sportive et scientifique en 1986-1987.

Fonds F.C.A.R.

Finalement, la Régie a mis sur pied avec le Fonds F.C.A.R. (Formation des chercheurs et l'aide à la recherche) une action concertée sur la sécurité dans les sports. Par ce programme, la Régie et le fonds F.C.A.R. offriront à compter de 1986-1987, 75 000 $ de subventions à des chercheurs québécois pour la réalisation de projets de recherche rejoignant les priorités de la Régie. Ce nouveau programme s'étendra sur 3 ans.

L'année qui vient sera aussi l'occasion pour la Régie de revoir sa politique de recherche qu'elle s'était donnée il y a trois ans.

Les Comités consultatifs

Le Comité consultatif de la recherche

Mandat:

Émettre des recommandations sur toutes questions ayant trait à la recherche en matière de sécurité dans les sports. Plus spécifiquement, il s'agit de formuler des recommandations se rapportant à:

— l'évaluation annuelle des programmes d'aide à la recherche de la Régie;

— la sélection des boursiers;

— le choix des priorités de recherches;

— tout sujet connexe soumis à son attention.

Composition 1985-1986:

— M. Yves Girouard, Ph. D., président du comité, U.Q.T.R.;

— M. René Therrien, Ph. D., Université de Sherbrooke;

— M. Roger Boileau, Université Laval;

— M. Jean Jobin, Ph. D., Université Laval;

— M. Walter Lyons, Société des sports du Québec;

— M. Guy Régnier, Régie de la sécurité dans les sports du Québec.

Le Comité de la médecine du sport

Mandat:

— Conseiller la Régie sur toute question que lui soumet le président-directeur général;

- Informer la Régie de tout problème ou de toute question reliés à son mandat qui serait de nature à nécessiter une étude, une recherche, une action ou une prise de position;
- Consulter les regroupements professionnels, les organismes ou les spécialistes intéressés ou les inviter à participer aux travaux du comité s'il y a lieu;
- Recommander la conduite d'études ou de recherches sur toute question que le Comité de la médecine du sport juge pertinente;
- Sensibiliser les membres de leur regroupement professionnel et de la profession en général sur les mesures à prendre dans le domaine de la sécurité dans les sports.

Composition 1985-1986:

- Dr François Croteau, président du comité;
- Dr Michel Dupont;
- Dr Jean-Gilles Blain;
- M. René Joyal;
- Dr François Peronnet;
- Dr Pierre Labelle;
- Dr Guy Morissette;
- Dr Rénald Chabot;
- Dr James Sullivan.

La commission de normalisation sur les installations et les équipements sportifs

Mandat:

- Encourager l'élaboration de normes en matière de sécurité dans les sports;
- Établir les priorités d'élaboration de normes en matière de sécurité dans les sports;
- Initier des comités de normalisation en vue d'établir des normes pertinentes en matière de sécurité dans les sports;
- Définir, le cas échéant, des projets de collaboration avec d'autres organismes de normalisation dans le cadre des priorités identifiées;
- Recommander au BNQ, pour publication, les normes utiles à la Régie.

Composition 1985-1986:

- M. Gérald Simon, président du comité, Ville de Montréal;
- M. Yvan Côté, C.R.I.Q., Centre de recherche industrielle du Québec;
- M. Richard Demers, Université de Montréal;
- M. Raymond Durocher, M.L.C.P., ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;
- M. Gilbert Gagnon, M.E.Q., ministère de l'Éducation du Québec;
- M. Michel Lapierre, Confédération des éducateurs physiques du Québec;
- M. Yvon-Martin Claude, Cégep Vieux-Montréal;
- M. Clément Pelletier, Ville de Québec;
- M. Jacques Primeau, Société des sports du Québec;
- M. René Therrien, Université de Sherbrooke;
- M. Guy Vézina, Université Laval;
- M. Claude Robert, Bureau de normalisation;
- M. Pierre Prince, Régie de la sécurité dans les sports du Québec.

Le Secrétariat et le Service juridique

A) Le Secrétariat

Les objectifs généraux

- Voir au maintien et au développement des services de secrétariat requis par le Conseil, les services de la Régie et la clientèle.

Les objectifs spécifiques

- Voir à l'implantation de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives;
- Développer un système administratif permettant d'assurer un service de qualité à la clientèle dans ses rapports avec le Secrétariat.

B) Le Service juridique

Les objectifs généraux

- Voir à l'élaboration de la législation, de la réglementation et des autres documents utiles et nécessaires aux buts poursuivis par la Régie;
- Conseiller et donner des avis juridiques à la direction et aux services de la Régie relatifs à l'application des lois et des règlements;
- Effectuer des recherches et des études juridiques sur divers sujets reliés à la sécurité dans les sports.

Les objectifs spécifiques

- Uniformiser les conditions, termes et formes de conventions d'engagement de la Régie dans les domaines de la recherche, des services et des communications;

— Élaborer les projets d'amendements à la loi et collaborer au processus d'adoption;

— Participer à l'élaboration et au processus d'adoption et d'approbation de la réglementation du Gouvernement et de la Régie en matière de manifestation sportive;

— Procéder à l'analyse et à l'évaluation juridique des règlements de sécurité des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés à une fédération;

— S'assurer que le personnel de la Régie reçoive les informations appropriées sur des questions de nature juridique.

Les réalisations

A) Le Secrétariat

Archives

— Implantation et gestion de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives;

— Production des déclarations de fichiers de renseignements nominatifs à la Commission d'accès à l'information;

— Élaboration et coordination de la mise en place d'un plan d'action propre à assurer la production d'une liste de classement des documents de la Régie;

— Traitement des demandes d'accès à des documents administratifs ou à des renseignements personnels;

— Gestion et conservation des dossiers relatifs aux plaintes, appels, enquêtes, demandes d'approbation et de renouvellement des règlements de sécurité.

B) Le Service juridique

Contrats

— Rédaction de conventions d'engagement dans les domaines de la recherche, des services et des communications.

Loi et règlements

— Élaboration d'un projet de modifications à la Loi sur la sécurité dans les sports;

— Production, analyse et évaluation des règlements de sécurité adoptés par les fédérations d'organismes sportifs;

— Participation à la réalisation du devis de l'étude socio-économique en sports motorisés;

— Analyse, sur le plan juridique, des projets de réglementation en sports motorisés;

Autres réalisations

— Rédaction d'avis juridiques;

— Assistance dans la réalisation d'une enquête sur la situation du parachutisme au Québec;

— Participation à la formation du personnel;

— Représentation de la Régie et participation à des conférences.

Orientations 1986

Le nouvel exercice financier mettra de l'avant des projets s'inscrivant dans la foulée d'un réalignement des actions de la Régie entrepris au cours de l'exercice financier 1985-1986.

L'organisation de l'action de la Régie s'articulera en fonction d'un plan d'action annuel, de l'opérationnalisation du secteur des sports de combat et d'un plan de politiques de gestion interne.

A) Le mandat de la Régie est de veiller à assurer la sécurité des personnes dans la pratique sportive. Elle accomplit sa mission par des programmes de sensibilisation, de prévention et de contrôle. Tout en poursuivant son travail de soutien et de surveillance, la Régie suscitera l'initiative des fédérations sportives et des organismes sportifs, dans le respect de leur autonomie, pour que conformément à la loi ils s'auto-réglementent et voient à l'application de leurs règlements de sécurité. À cet effet, la Régie pour l'année 1986-1987:

— participera à l'éducation du public pour assurer la sécurité lors de la pratique d'un sport;

— participera à la formation en matière de sécurité des personnes qui oeuvrent dans le domaine du sport;

— conduira des études et des recherches sur la sécurité dans les sports;

— assistera les organismes sportifs dans leur fonction réglementaire;

— élaborera des normes incitatives et la réglementation en matière de sécurité dans les sports.

B) Pour faire suite à la publication du rapport du Comité d'étude sur la boxe et le kick-boxing, la Régie assistera le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans sa présentation d'un projet de loi visant à amender la Loi sur la sécurité dans les sports de façon à permettre à la Régie de veiller à ce que l'intégrité des personnes dans les sports soit assurée et à préserver le bon renom des sports visés par les manifestations sportives. Ces nouveaux pouvoirs permettront à la Régie de devenir opérante au cours de la prochaine année dans les sports de combat.

C) Pour conduire l'ensemble de son action dans le contexte de la rénovation de l'administration publique, les divers éléments de gestion de la Régie seront évalués et orientés en fonction d'assurer au citoyen le service de qualité auquel il a droit. Des politiques de gestion interne seront progressivement mises en place pour assurer l'excellence, la productivité et la responsabilité de chacun des employés de l'État dans l'accomplissement de la mission de la Régie.

Enfin, pour rationaliser l'ensemble de la conduite de ses divers programmes, la Régie continuera de s'associer à divers groupes du secteur privé et public, pour rejoindre le citoyen dans sa pratique quotidienne de l'activité sportive.

Annexe

Au 31 mars 1986, vingt-neuf règlements de sécurité de fédérations d'organismes sportifs avaient été approuvés par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec.

Fédération québécoise de boxe olympique
Fédération aéronautique du Québec (parachutisme)
Fédération québécoise de ski (ski de fond)
Fédération du plongeon amateur du Québec
Fédération du tir à l'arc du Québec
Fédération de crosse du Québec (inter-crosse)
Fédération de lutte olympique du Québec
Fédération Auto-Québec (Solo II et tests d'habileté)
Fédération de crosse du Québec (crosse traditionnelle)
Fédération de gymnastique du Québec (artistique)
Fédération québécoise de soccer-football
Fédération de saut de barils du Québec
Association québécoise de judo Kodokan
Fédération de patinage à roulettes du Québec (artistique)
Fédération équestre du Québec (classique)
Fédération équestre du Québec (western)
Fédération de patinage de vitesse du Québec
Fédération de patinage à roulettes du Québec (vitesse)
Fédération québécoise de tir
Fédération aéronautique du Québec (vol libre)
Fédération québécoise des sports cyclistes
Fédération québécoise de karaté
Association québécoise d'aviron
Fédération d'escrime du Québec
Fédération de la balle molle du Québec
Fédération d'athlétisme du Québec (course sur route)
Fédération québécoise de luge et bobsleigh (été)
Fédération sportive de ringuette du Québec
Fédération de water-polo du Québec

Rapport du Vérificateur et États financiers

Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Frais d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 1986

J'ai vérifié l'état des frais d'administration de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les frais d'administration de la Régie de l'exercice terminé le 31 mars 1986 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Robert Noël, C.A.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 28 mai 1986

Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Frais d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois)	1985 (12 mois)
Traitements, salaires et allocations	1 334 370	1 514 049
Autres rémunérations	173 128	125 937
Services de transport et de communication	318 208	551 864
Services professionnels, administratifs et autres	169 669	375 768
Loyers	210 374	15 993
Fournitures et approvisionnements	64 781	76 631
Bourses d'étude	7 500	7 500
Matériel et équipement	57 449	60 201
Autres dépenses	13 109	8 035
Frais assumés par le Gouvernement	**2 348 588**	**2 735 978**

Pour la Régie

Le président-directeur général,
Raymond Bernier, juge

Le vice-président,
Jean Duquette

Régie de la sécurité dans les sports du Québec

Notes complémentaires 31 mars 1986

1. Constitution et fonctions

La Régie de la sécurité dans les sports, constituée en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1 et modifications) est chargée de veiller à ce que la sécurité des personnes dans les sports soit assurée. Elle a notamment pour fonctions de diffuser de l'information, d'effectuer des recherches, de participer à l'éducation du public et de prêter son concours technique aux organismes sportifs pour l'élaboration d'un règlement de sécurité.

2. Convention comptable

Frais d'administration

Les sommes requises pour l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports sont prises à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

L'état des frais d'administration a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec qui comportent, entre autres particularités, que les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, etc., assumés par divers ministères, ne sont pas présentés dans l'état des frais d'administration de la Régie.

Aucun bilan n'est présenté vu que la Régie n'a aucun actif ni passif; de plus, les dépenses de la Régie étant des opérations du Fonds consolidé du revenu, sont aussi présentées dans les états financiers du gouvernement du Québec (programme 6 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche).